****

***« CONSORTIUM ACD »***

APPUI A LA PARTICIPATION DES COMITES LOCAUX DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE (CLGP) AU DEVELOPPEMENT DE LEURS ENTITES (ACD)

ATELIER D’APPROPRIATION

**TERMES DE REFERENCE**

Novembre 2022

1. **PREAMBULE**

Dans le cadre de leurs programmes Démocratie et Bonne Gouvernance en RD Congo, Justice et Paix Congo /CENCO en partenariat avec Cause Rurale-asbl ont bénéficié d’un appui de l’Union Européenne via Cofed pour la mise en œuvre du projet « ***Appui à la participation des Comités Locaux de Gouvernance Participative (CLGP) au développement de leurs entités (ACD)*** »

Plusieurs activités sont prévues dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet parmi lesquelles en premier, l’organisation d’un atelier d’appropriation du projet par les différents membres impliqués dans la mise en œuvre.

L’action susmentionnée sera mise en œuvre dans 11 provinces et au profit de 55 Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

1. **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La constitution de la RD Congo Institue la décentralisation comme mode de gestion du pays pour promouvoir le développement à la base. Ainsi, les provinces et les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) sont dotées de leurs propres personnalités juridiques, jouissent de la libre administration et de l’autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques. Cependant, le constat aujourd’hui est que les Provinces et les ETD, hormis certains cas exceptionnels, ne jouent pas encore leur rôle de levier pour booster le développement à partir de la base en ce que les animateurs de ces entités ne font pas preuve de redevabilité. Cela peut justifier que « les indicateurs de gouvernance politique et socio-économiques de la RDC sont généralement bas. Les communautés, notamment celles dominées par les jeunes et les femmes ainsi que certains groupes marginalisés comme les personnes vivant avec handicap ou les peuples autochtones, demeurent affectées par divers maux d’insécurité et de pauvreté »[[1]](#footnote-1) Devant cette situation, plusieurs partenaires internationaux de la RD Congo ont apporté un appui considérable à la Société civile. Celle-ci a renforcé ses capacités et a conduit plusieurs plaidoyers mais la situation sociale des populations n’a pas beaucoup évolué. Qu’à cela ne tienne, la Société civile doit continuer à jouer son rôle d’une force de proposition et de contrôle en se prévalant comme partenaire privilégié de développement devant l’autorité publique des niveaux local et provincial afin que les populations aient réellement accès aux services socioéconomiques de base.

Pour se faire, la société civile va structurer son plaidoyer en connectant les différentes dynamiques communautaires locales de chaque province entre elles (**connexion horizontale**), d’une part ; et d’autre part, en connectant ces dynamiques communautaires locales à leurs CCPSC respectifs (**connexion verticale**), de sorte que ledit plaidoyer soit adapté pour chaque niveau de gouvernance (local, provincial et national). Ensuite, les dynamiques communautaires locales vont contribuer aux efforts pour le développement de leurs entités respectives en initiant des actions qui seront appuyées par les micros-subventions que le présent projet planifie.

Ainsi qu’on peut le constater, cette Action, de manière générale, est une contribution à la construction d’un *Etat fort et solidaire en RD Congo[[2]](#footnote-2)*, où la population vit dans de bonnes conditions. **Spécifiquement, premièrement**, le projet voudrait que la population accède activement aux mécanismes de participation citoyenne et se promeuve comme interlocutrice crédible devant l’autorité par le dialogue. En clair, il est question de soutenir et promouvoir le dialogue et l’interaction entre les acteurs de la société civile et l’autorité locale. **Deuxièmement**, afin de renforcer le rôle de la société civile auprès des citoyens, notamment les femmes et les jeunes, le projet vient en appui aux Actions Communautaires Locales de Développement (ACLD) initiées par les dynamiques sociales locales. Ces objectifs spécifiques s’inscrivent dans l’axe 4 du programme gouvernemental qui soutient la « promotion de l’Etat de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance ».

Voilà pourquoi, pour mieux comprendre cette action, un atelier d’appropriation est organisé en double phase, avant la mise en œuvre du projet. Dans sa première phase, cet atelier concerne l’Unité de Gestion du projet et dans la seconde, les acteurs de mise en œuvre dudit projet.

**2. IMPORTANCE DE L’ATELIER**

Si d’une part Justice et Paix Congo, Asbl qui travaille sur la participation citoyenne depuis 2007, a mis en place des CLGP au niveau des communes tant rurales qu’urbaines et, au niveau des chefs-lieux des provinces, des Cellules de Liaison Parlementaire Provinciales (CLPP) pour relayer le plaidoyer auprès des Institutions de ce niveau, d’autre part il sied de souligner que Cause Rurale (CR) est à son deuxième consortium avec elle sur l’appui à la participation citoyenne. Elle a ainsi mis en place les Foyers de Citoyenneté (FOCI), les synergies des OSC/DDH et les cadres de concertation.

C’est ainsi que dans le cadre de ce projet, les CLGP serviront de base pour la mise en place des Espaces des dialogues (ED), en s’associant avec les FOCI et les autres dynamiques locales qui sont en place. Dès lors il s’avère impérieux qu’avant la mise en œuvre de cette action, l’Unité de Gestion du Projet (UGP), les CLGP, les CDJP, les CCPSC et les autorités à différents niveau (local, provincial et national), le cas échéant, s’approprient l’Action. Cette première activité permet aux parties prenantes de faire leurs les différents résultats visés par l’Action et les activités y afférentes et aussi de comprendre les mécanismes et différentes dispositions pour une meilleure mise en œuvre de l’Action.

1. **OBJECTIFS DE L’ATELIER :**
	1. **Objectif global :**

Contribuer à la  promotion de l’Etat de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

* 1. **Objectifs spécifiques de l’atelier :**
* Susciter l’appropriation et la compréhension des grandes articulations (objectifs et résultats) du projet par les acteurs de mise en œuvre de l’Action
* Permettre aux membres de mise en œuvre d’échanger et réfléchir sur les stratégies et approches de travail susceptible de faciliter l’atteinte des résultats ;
1. **PRODUITS DE L’ATELIER**
* Les objectifs, résultats et la logique d’intervention du projet sont compris par les acteurs de mise en œuvre ;
* Un plan de suivi et évaluation est partagé ;
* Un chronogramme de mise en œuvre est partagé ;
* Les informations sur quelques modules (Gouvernance, plaidoyer, techniques d’animation des CLGP, …) sont partagées ;
* L’organigramme de gestion du projet et le plan de communication maîtrisés.

**4. PARTICIPANTS**

Les participants à cet atelier sont les Points focaux des CLGP et des FOCI désignés qui sont les premiers participants à cet atelier d’appropriation au niveau de chaque province. Vu la particularité du projet, un représentant de l’autorité Provinciale, un du Cadre de Concertation et le Directeur de la CDJP résidant le chef-lieu de la province sont aussi participants à ces assises. Les délégués des 55 CLGP sont ceux désignés par les Commissions Diocésaines Justice et Paix et Cause Rurale. Dans le cadre de cette activité, chaque structure choisira un Point focal par CLGP, dans le respect de la participation des femmes. Ce qui fera un binôme pour chaque entité.

Il sied de noter qu’après cette deuxième phase, les délégués de CLGP devront, à leur tour, faire la restitution de l’atelier auprès des organisations de leurs communautés pour une plus large appropriation du projet. Il sied de souligner que les délégués venus des ETD seront logés et les frais de remboursement du transport leur seront remis.

**5. METHODOLOGIE DE TRAVAIL**

L’atelier se déroulera dans les 11 chefs-lieux des provinces bénéficiaires de l’action (Kinshasa, Equateur, Kongo Central, Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, Mongala, Nord Ubangi, Sankuru, Sud Ubangi, Tshuapa).

L’atelier se déroulera sous la facilitation des délégués de l’UGP qui seront déployés dans lesdites provinces. Les travaux se dérouleront en français. Un agenda détaillé sera présenté avant la tenue desdits ateliers.

**6. OUTILS DE TRAVAIL**

Pour une bonne appropriation du projet, les outils ci-après serviront lors de l’atelier

* Narratif du projet
* Cadre logique du projet
* Plan de suivi et évaluation
* Chronogramme d’activités OU PTA
* Organigramme du projet ;
* Projection Power Point

**7. EQUIPEMENT ET MATERIELS**

Les matériels et équipements ci-après pourront être utilisés dans le cadre de ces ateliers. Il s’agit notamment de : Ordinateurs – Imprimante – Rétroprojecteur - fournitures (Papiers duplicateurs - Blocs note - stylos, ...) salle, véhicule, etc.

**8. DUREE DE L’ATELIER**

Pour une bonne appropriation de l’action et compte tenu de l’abondance de la matière y afférente, chaque atelier se déroulera pendant 5 jours ouvrables de 8h30 à 16h30). Les dates de différents ateliers seront fixées par les facilitateurs au cours des 2 dernières semaines du mois d’avril.

**Fait à Kinshasa, mars 2023**

**JPC/CENCO et**

**Coordination du Projet ACD**

1. Cf. exposé le contexte des Lignes directrices, paragraphe 2 [↑](#footnote-ref-1)
2. Cf. Tel est le leitmotiv du programme gouvernemental décliné par le premier ministre devant l’Assemblée nationale [↑](#footnote-ref-2)